



Distribution: immédiate
Bruxelles, le 2 septembre 2010

Pour l'ADLE, l'accord sur la supervision financière est un grand pas en avant

A l'issue d'une ultime négociation aujourd'hui, le Conseil s'est rangé à la principale demande de l'ADLE, (soutenue par les autres groupes parlementaires), à savoir de confier au président de la Banque Centrale Européenne la présidence du nouveau Conseil européen du risque systémique, sous réserve d'une clause de révision dans 5 ans. Cet organisme sera chargé d'identifier les risques pesant sur la stabilité financière et aura la compétence de publier des avertissements et des recommandations afin d'éviter de futurs problèmes.

Sylvie GOULARD (MoDem, France), rapporteur parlementaire pour le CERS et coordinatrice de l'ADLE au sein de la commission des Affaires économiques et monétaires, a déclaré: *"Nous nous sommes vigoureusement battus pour obtenir que le Conseil européen du risque systémique soit présidé par le président de la Banque Centrale Européenne - une personnalité européenne dont l'indépendance et l'autorité morale permettront à nos concitoyens de bien identifier les responsabilités"*.

"Les instances décisionnelles incluront des spécialistes, des universitaires et des représentants de PME, c'est à dire un large éventail socio-économique qui contribuera à l'image de cet organisme".

"Bien que le Conseil ait refusé d'accepter toute surveillance contraignante de l'Autorité européenne de supervision bancaire sur les établissements transnationaux (comme les agences de notation ou les chambres de compensation), les rapporteurs ont insisté pour obtenir une déclaration politique des quatre principaux groupes parlementaires soulignant la nécessité d'une telle compétence de manière à garantir un contrôle efficace et uniforme à travers toute l'UE" (voir le texte en annexe). La Commission européenne a fait une déclaration similaire.

"Cet accord demeure cependant à ce stade temporaire dans l'attente d'être entériné par le Conseil EcoFin et la session plénière du Parlement".

Le rapporteur parlementaire sur le rôle de la BCE en matière de supervision financière, Ramon TREMOSA (CiU, Catalunya, Spain) s'était démené pour obtenir que le président de BCE dirige également le CERS pour des raisons d'efficacité, d'indépendance et d'uniformité: *"Selon moi, il était essentiel que le président de la banque centrale préside également le Conseil européen du risque systémique. Il aurait été inconcevable que des personnalités différentes soient en charge, sujettes aux pressions politiques et avec des points de vue différents, pour mener à bien une tâche si importante"*.

Note aux rédactions: Plus de 20 séances de trilogues (réunions de négociation) auront été nécessaires pour que le Parlement obtienne gain de cause sur plusieurs points clés, dont le fait que les décisions des Autorités européennes de supervision (AES) s'appliquent directement aux établissements financiers, que le Parlement dispose d'un droit de veto sur les nominations des présidents des AES, que les AES concentrent leur travail sur les points faibles du système financier, en s'appuyant sur des normes pays par pays mais soumises à des tableaux de corrélation qui garantiront une exécution correcte et transparente des directives dans le droit national.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:
Neil Corlett: +32-2-284 20 77 ou +32-478-78 22 84
Courriel: neil.corlett@europarl.europa.eu
Federica Terzi: +32-2-283 23 24 ou +32-494 18 88 31

Veillez consulter également: <http://www.adle.eu>